

GUIDE TECHNIQUE

IDENTIFICATION DES SOURCES DE DÉCHETS ET DES SOLUTIONS POUR LES RÉDUIRE SUR MON TERRITOIRE



TERRITOIRES
TESTS :



BÉNÉFICIAIRES :



PARTENAIRES
FINANCIERS :

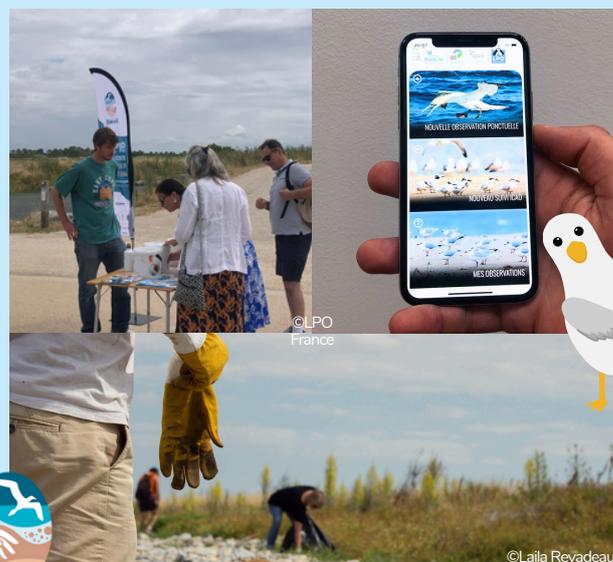


UN GUIDE RÉALISÉ DANS LE CADRE DU LIFE SEABIL

Le projet LIFE SeaBiL

Le **projet LIFE SeaBiL** (Saving SeaBirds from marine Litter) a vocation à **évaluer et réduire l'impact de la pollution plastique sur les oiseaux et écosystèmes marins** en France, en Espagne et au Portugal. Lancé en 2021, le LIFE SeaBiL est un projet européen d'une durée de 3 ans.

Dans ce cadre, diverses actions sont menées dont la collecte de données sur son impact, la sensibilisation du grand public ainsi que l'organisation de collectes de déchets respectueuses de la biodiversité et un travail avec les autorités locales pour réduire les déchets à la source.



Le plastique, un fléau pour les oiseaux marins

On estime que **l'estomac de 9 oiseaux marins sur 10 contient du plastique** selon les résultats obtenus dans le cadre de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR, suivis 2014). La présence de déchets plastiques sur le littoral et en mer peut être à l'origine de captures accidentelles ou d'enchevêtrement pouvant causer leur mort. Son ingestion peut également être létale, créant des déchirures internes (cf. plasticose) ou une sensation de satiété. Le projet LIFE SeaBiL cherche à comprendre les causes de mortalité des oiseaux marins et s'appuie notamment sur **l'application de sciences participatives ICAO**.



Pourquoi un plan d'action pour réduire les déchets marins à la source ?

L'objectif du plan d'action est de fournir un **outil destiné aux collectivités pour prévenir la présence de déchets marins** à travers la proposition de lignes directrices adaptées aux défis rencontrés localement. Au sein des fiches-objectifs, les collectivités disposent d'idées d'actions pour agir et organiser la mobilisation locale afin de réduire les déchets dans le milieu littoral et marin, avec la participation des parties prenantes.

Comme l'adage le dit « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », ainsi l'accent est mis sur la **réduction à la source de la production de déchets**. Le plan d'action propose donc une politique territoriale fédératrice, où la règle des 3R est favorisée : réduire, réemployer, recycler. Ainsi, le plan d'action propose également des mesures afin d'optimiser la récupération de déchets dans l'environnement et le recyclage.

Le plan d'action doit être pensé dans une **démarche de développement durable** ; prenant en compte les enjeux économiques et sociaux. Il est également nécessaire d'envisager les autres défis environnementaux et de formuler des recommandations pour éviter les impacts négatifs et inclure d'autres critères.

L'objectif de ce guide est de **présenter la méthodologie adoptée et les obstacles identifiés** afin de permettre à d'autres collectivités de s'en saisir et créer leur propre plan d'action de lutte contre les déchets marins à la source adapté à leurs problématiques.



Le Plan d'Action

LA NOTION DE CO-CONSTRUCTION

Il est indispensable de **construire le plan d'action conjointement avec les collectivités concernées et les acteurs du territoire** afin d'être au plus proche des problématiques locales. Pour cela, les ateliers participatifs de concertation permettent de se réunir autour d'un même sujet : comment réduire nos déchets ? L'objectif est d'identifier toutes les sources locales de déchets, en particulier de déchets marins, et de travailler ensemble pour trouver des solutions pour les réduire et définir des actions adaptées au niveau local à mettre en œuvre.

Envoyer une version de travail du plan d'action en invitant les acteurs à en prendre connaissance permet de formuler des retours en amont des ateliers. Effectivement, les ateliers sont denses et cette préparation facilite la fluidité de l'atelier. Il reste nécessaire de **prioriser les fiches-objectifs à discuter lors de ces rencontres** à l'aide de critères définis comme un sujet politiquement complexe ou un manque d'information important. Des mails individuels pour des questions particulières permettent également d'impliquer les parties prenantes tout au long de la construction. Toutefois, les sollicitations doivent être faites de manière raisonnée.

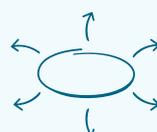
COMMENT ANIMER UN ATELIER PARTICIPATIF ?



Une animation à 2
pour une meilleure gestion du temps et de la parole. Il faut prévoir minimum 3h d'atelier.



Des brainstormings
en groupe de travail pour favoriser l'intelligence collective en attribuant un thème-acteur par groupe.



Des outils collaboratifs
pour accompagner la réflexion : Workcanvas, Framapad, Google Drive.



Des visioconférences
pour le rendre accessible au plus grand nombre tout en encourageant le présentiel.

LES ÉTAPES

de la co-construction

1

IDENTIFIER

les parties prenantes pertinentes et solliciter leur implication

Afin de déterminer les enjeux et ainsi les acteurs à associer à la construction du plan d'action, il faut **définir un périmètre géographique**. Par la suite, il faut **mobiliser les collectivités territoriales** en insistant sur la plus-value apportée au territoire. Au-delà des collectivités, il est également important d'**impliquer d'autres acteurs locaux**. Sans être les primo-destinataires du plan d'action, sa mise en place les impactera directement, il faut donc prendre en considération leurs avis et besoins. Il peut s'agir d'associations environnementales, de fédérations de professionnels, d'acteurs publics, etc.



L'implication des acteurs locaux peut s'avérer limitée puisqu'il s'agit d'une **participation volontaire**. Il peut être envisagé une valorisation financière ou un défraiement. Il est nécessaire de les conserver parmi les destinataires des mails afin qu'ils aient un aperçu de la continuité des travaux s'ils le souhaitent. Sur des questions spécifiques, il peut être pertinent de s'adresser individuellement aux acteurs concernés.

2

DIAGNOSTIQUER

les sources et quantités de déchets marins et analyser le contexte du territoire

Cette étape est indispensable dans l'**appréhension du problème des déchets marins sur le territoire** et ainsi cibler les priorités du plan d'action. Afin de comprendre l'origine des déchets marins et ainsi déterminer des solutions adaptées, les collectivités peuvent s'appuyer sur les études coordonnées notamment par le Cedre (expert en pollutions accidentelles des eaux) et produites pour les instances politiques. En complément, les associations locales organisant des collectes de déchets apportent une vue d'ensemble sur le territoire. L'analyse des bacs à marées est aussi un bon indicateur des déchets fréquemment retrouvés sur les plages. Il faut également identifier les industries productrices de déchets présentes sur le territoire.

Au-delà des sources, il faut avoir une **vue d'ensemble sur la dynamique du territoire**. Cela comprend les initiatives déjà en place qu'elles soient associatives, privées ou institutionnelles et ainsi faciliter des synergies, dont le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de l'agglomération. La **perception des citoyens** sur la pollution des plages par les déchets marins et sur leur volonté de s'investir pour l'endiguer contribue à la compréhension des enjeux à adresser. Les résultats de l'enquête permettent également d'argumenter auprès des élus et s'inscrit dans une démarche de participation citoyenne.

3

STRUCTURER et rédiger une version de travail pour accompagner la réflexion

Dès les premiers ateliers, en s'appuyant sur le diagnostic territorial, la **structure du plan d'action doit être définie** afin de débiter la réflexion sur le contenu. Plusieurs approches peuvent être envisagées ; par types de déchets (emballages alimentaires, industriels, etc.), par acteurs (collectivités, économiques, particuliers, etc.) par leviers d'action (sensibilisation, prévention, etc.). L'**approche par acteur offre une délimitation claire des enjeux** et permet une vision globale de leur cycle de production de déchets. La formulation d'axes permet d'organiser les fiches-objectifs selon les leviers d'actions et ainsi **prioriser la réduction à la source**.

La structuration et la rédaction débutent très tôt dans la construction du plan d'action afin de fournir un appui aux parties prenantes et **guider les discussions**. Il s'agit d'une version de travail. Les discussions lors des ateliers permettent d'alimenter le plan d'action.

4

RECHERCHER et établir une bibliographie ressource

Chaque fiche-objectif doit faire l'objet d'une recherche approfondie pour proposer les actions les plus adéquates et compléter les divers éléments de la fiche (exemples, chiffres, ressources complémentaires, etc.). Afin d'illustrer certaines actions, **cibler des exemples sur le territoire** permet de mettre en valeur les initiatives locales et d'échanger avec eux si possible. Les innovations et initiatives de lutttes contre les déchets marins se multiplient. Pour s'assurer de produire un plan d'action ancré dans la réalité, il faut **assurer une veille tant d'actualités que juridique et scientifique**.



La recherche ne peut être exhaustive, le niveau de détails attendu au sein du plan d'action doit être défini dès les débuts de la co-construction. A minima, les fiches-objectifs doivent inclure les principaux textes réglementaires, à l'échelle européenne, et législatifs, à l'échelle nationale.

L'ORGANISATION en termes de temporalité et de besoins

4 ateliers

- Identification des acteurs, des sources et des types de déchets
- Construction d'un plan détaillé et définition de la structure
- Discussion sur des fiches ciblées
- Finalisation et validation du contenu

Les ateliers sont denses et il faut **prévoir environ 3 heures à chaque rencontre**. Dès lors, il peut être pertinent de définir très tôt les dates des ateliers, à l'aide d'un sondage pour rassembler le plus grand nombre d'acteurs. Il faut prévoir 1 à 2 mois entre les ateliers afin de proposer une nouvelle version. **Une personne à temps partiel pendant environ 8 mois est nécessaire pour l'animation et la rédaction**.

OBJECTIF X : STRUCTURE TYPE D'UNE FICHE OBJECTIF

ENJEUX

Vocation principale de l'action.

Chiffre clé

Source.

Référence aux PLPDMA de la CARA.

ETAPES CLÉS

ACTIONS

Sous-action

DÉTAILS

Étapes détaillées

ACTEURS

Services de la collectivité et acteurs extérieurs. Liste non-exhaustive.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Législations et documents stratégiques encadrant les pratiques.

RECOMMANDATIONS

- Points de vigilance, conseils et pistes de réflexion.

EXEMPLE

Illustration de l'action à travers un exemple concret, de préférence sur le territoire de la CARA et de la Charente-Maritime.

INDICATEURS

Moyens d'évaluation de l'effectivité des actions

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Études, documentations et exemples.